

# Formation préparatoire à l'examen continu du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

## RECYCLAGE BNSSA DOSSIER D'INSCRIPTION



27 heures  
CENTRE DE FORMATION CAEN



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

#### DIPLÔME VISÉ

Le titulaire du diplôme du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique confère le titre de Surveillant Sauveteur. Celui-ci doit être capable de surveiller les baignades aménagées autorisées et réglementairement ouvertes gratuitement au public (plages), les baignades d'accès payant comme assistant des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (établissement nautique public/privé, piscine municipale) et les baignades des centres de vacances et de loisirs.

#### METIER VISÉ

Exercer la profession de Surveillant Sauveteur. Les titulaires du BNSSA interviennent au sein de différentes structures (sauveteur en mer sur les postes de secours, nageur sauveteur dans les piscines municipales ou privées, lieux de baignade, centres de remise en forme, thalassothérapies, hôtels, organismes de tourisme et de loisirs) qui l'emploient pour assurer les missions de Surveillance, Prévention et Assistance :

1. Surveillance de la zone de baignade aménagée.
2. Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.
3. Porter assistance et secours aux baigneurs/pratiquants en danger.
4. Porter assistance et secours aux utilisateurs d'engins de plages.
5. Assurer le respect de la réglementation par des actes de préventions.
6. Gérer un poste de secours.
7. Participer au bon fonctionnement de la structure.

#### DATES A RETENIR

Réunion d'information	27/09/2024
Dates tests de sélection	03/01/2025 au 14/06/2025
Date limite inscription	07/06/2025
Date début de formation	23/12/2024
Dates sessions examens	04/01/2025 08/03/2025 12/04/2025 17/05/2025 14/06/2025
Date fin de formation	14/06/2025

Entrée en formation possible du 03/01/2025 au 14/06/2025

Le dossier d'inscription est à déposer ou à envoyer au format papier avant le 07 juin 2025 à :

ERFAN Normandie

Péricentre 4 – 147 Rue de la Délivrande – 14000 CAEN



### CONTACTS

Référent BNSSA	DELMON Sylvain	Tel 02.31.75.04.19	sylvain.delmon@ffnormandie.com
----------------	----------------	--------------------	--------------------------------

#### E.R.F.A.N. Normandie

Adresse : Péricentre 4, 147 rue de la Délivrande – 14000 Caen Tel : 02.31.75.04.19

SIRET : 348 517 046 00044 Code APE : 9312Z Déclaration Préalable : 251401188814A

Site internet ERFAN : [www.erfan-normandie.com](http://www.erfan-normandie.com) Email : [erfan@ffnormandie.com](mailto:erfan@ffnormandie.com)

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région



## FICHE DE RENSEIGNEMENT

Nom : \_\_\_\_\_ Nom d'épouse : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_ Dép. : \_\_\_\_\_

Situation de Famille: \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tel domicile : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Financement : Personnel  | Employeur  | Autre (préciser) :

**Etes-vous en situation de handicap** – bénéficiaire de la loi de février 2005 CDAPH (ancienne reconnaissance COTOREP), victime d'accident du travail ou maladie professionnelle, titulaire de la carte d'invalidité, titulaire de la pension d'invalidité, pensionné(e) de guerre, titulaire de l'AAH (joindre le justificatif).

Oui  Non

Joindre une photocopie de votre carte d'identité

### Vos diplômes

► Si vous êtes déjà titulaire du **Certificat de formation aux premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1)** ou équivalent:

Numéro de diplôme :	_____	Date d'obtention :	_____
---------------------	-------	--------------------	-------

Joindre la Copie du diplôme

### Vos attentes

Pourquoi souhaitez-vous effectuer cette formation ?

.....  
.....

Quels sont vos besoins spécifiques concernant cette formation ?

.....  
.....



## FICHE DE CHOIX

Nom :

Prénom:

### Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1 obligatoire)

#### Formule Classique

<input type="checkbox"/>	Recyclage PSE 1 (stage n°1)	27 Décembre 2024 (9h00-12h et 13h30-16h30)
<input type="checkbox"/>	Recyclage PSE 1 (stage n°2)	21 Février 2024 (9h00-12h et 13h30-16h30)
<input type="checkbox"/>	Recyclage PSE 1 (stage n°3)	18 Avril 2024 (9h00-12h et 13h30-16h30)

Les inscriptions aux différents modules de secourisme sont définitives. Une session supplémentaire de PSE1 pourra être proposée pendant les vacances scolaires de printemps en fonction du nombre de stagiaires le PSE1 étant soumis à des règles strictes en termes de nombre minimum et maximum de candidats.

**ATTENTION**, l'organisme de formation se réserve le droit d'annuler l'une des sessions ou de regrouper les sessions de formation au PSE1 si le nombre minimum obligatoire de candidats n'est pas respecté.

## Formules de formation

### Module de base

Cocher les cases correspondantes

Frais d'inscription (non remboursables)	80 €
Entraînement aux épreuves aquatiques (obligatoire)	140 €
PSE1 Formation recyclage	90 €

### Module de présentation à l'examen

Frais de présentation à l'examen (second passage offert)	50 €
Frais de présentation à l'examen <i>pour les candidats extérieurs à l'ERFAN Normandie (présentation certificat de formation)</i>	50 €

Coût de la formule



Lu et approuvé et  
Signature du stagiaire



## € PLAN DE FINANCEMENT

**A retourner impérativement avec le dossier d'inscription**

**NOM, Prénom :**

Situation professionnelle :

Demandeur d'emploi depuis le :

Salarié (précisez le type de contrat et si CDD date de fin de contrat) :

Autres :

### Financement des frais pédagogiques

La totalité des frais pédagogiques est due par le stagiaire ou par l'employeur en fonction de son statut.

***Descriptif des aides sollicitées et/ou financeur***

	MONTANT	
Employeur		<i>OPCO sollicité :</i>
Stagiaire		<i>Financement individuel</i>
Autres		<i>Précisez :</i>

*Si la formation est à votre charge, un chèque du montant total de la formation, établi à l'ordre de l'E.R.F.A.N. Normandie, vous sera demandé avant l'entrée en formation.*

Je soussigné(e), (nom et prénom du stagiaire) \_\_\_\_\_, certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus et m'engage à respecter ce plan de financement.

<i>Date et signature du stagiaire</i>	<i>Date et signature de l'employeur si le stagiaire est salarié</i>



## € ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

### À compléter dans tous les cas de prise en charge

Toute rature, surcharge ou omission sur ce document entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription. L'attestation de prise en charge doit être remplie par l'employeur ou la personne le représentant.

Nom ou raison sociale de l'employeur : \_\_\_\_\_

Numéro SIRET : \_\_\_\_\_ code APE : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation du soussigné : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Courriel (obligatoire) : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Dossier suivi par : \_\_\_\_\_

Le soussigné s'engage à régler à l'ERFAN Normandie souscrite au bénéfice de :

(Nom et prénoms du stagiaire) : \_\_\_\_\_

pour un montant total de : \_\_\_\_\_ euros

(indiquer la somme en toutes lettres)

La partie ci dessous ne concerne que les formations prises en charge par un employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Si ce dernier a demandé une prise en charge directe du coût de la formation à un opérateur de compétences (OPCO) et obtenu de sa part une confirmation écrite, dûment datée et signée, qu'il joindra alors au présent dossier, il indique ci-dessous les coordonnées de l'organisme. Dans le cas contraire, il est inutile de compléter cette partie.

Nom de l'OPCO: \_\_\_\_\_ N° SIRET: \_\_\_\_\_

Adresse de facturation de l'OPCO: \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Dossier suivi par : \_\_\_\_\_

À l'égard de l'ERFAN Normandie de la Ligue de Normandie Natation, l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation), dans l'hypothèse où l'OPCO n'assurerait pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinue ou incomplète du stagiaire. Le paiement de la totalité des droits d'inscription, non encore acquittés six mois après l'action de formation, sera réclamé au réel débiteur.

L'employeur \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_ LE \_\_\_\_\_ ,  
CACHET ET SIGNATURE

**Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de nullité de la prise en charge.**

*Le titre de paiement doit être libellé à l'ordre de « ERFAN Normandie »*



## DROIT A L'IMAGE

### Formulaire exigé pour tout(e) candidat(e) inscrit à la formation du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Je soussigné(e) .....autorise l'Ecole régionale de Formation aux Activités de la Natation de Normandie à utiliser mon image pour la promotion de l'établissement et pour toutes ses productions sur les différents supports de communication connus ou à venir.

OUI

NON

Le .....2024  
(Manuscrit « bon pour autorisation »)



## OBJECTIFS OPERATIONNELS DE LA FORMATION

Comment évaluez-vous vos compétences au métier de Surveillant Sauveteur avant votre entrée en formation BNSSA ?

Pour répondre à cette question, merci de répondre au questionnaire via le lien :

<https://static.edusign.fr/student/survey-inscription/index.html#/?hash=3twsgecgm5u191ew>

ATTENTION : vos réponses à ce questionnaire font partie de votre inscription.



**B.N.S.S.A. et Recyclage B.N.S.S.A.**

-----  
**CERTIFICAT MEDICAL**

**Le certificat médical doit être établi moins de trois mois avant la date de dépôt du dossier.**

Je soussigné(e), ..... Docteur en médecine,  
certifie avoir examiné, ce jour,

M. Mme (1) ..... Et avoir constaté

- qu'il/elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique, ainsi qu'à la surveillance des usagers de l'établissement de natation,
- qu'il/elle n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres (prothèse auditive tolérée) et une acuité visuelle conformes aux exigences suivantes :

**ACUITE VISUELLE**

✓ **Sans correction**

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil,  
Soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

**Cas particulier**

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est de 4/10 + inférieur à 1/10.

✓ **Sans correction**

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10).
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

**Cas particulier**

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est de 10/10 pour l'autre œil corrigé.

**La vision nulle à un œil (énucléation par exemple) est une contre-indication.**

**Fait à** ..... **, le**  
(Signature et cachet du médecin)



(1) rayer les mentions inutiles

## NATURE DES EPREUVES DU BNSSA

**Il est obligatoire de suivre une formation pour pouvoir se présenter à l'examen**

### MODALITES D'INSCRIPTION A L'EXAMEN (conformément à l'arrêté du 30 juin 2011)

Nul ne peut être admis à subir les épreuves du **Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique** s'il ne satisfait pas aux conditions suivantes :

- être âgé de dix-sept ans au moins à la date de l'examen ou apporter la preuve de son émancipation. La demande concernant un mineur doit être formulée par la personne ou l'institution investie de l'autorité parentale ou du droit de garde.
- être titulaire soit :
  - du certificat de compétences de secouriste – premier secours en équipe de niveau 1 – ou son équivalent, précisant que le candidat est à jour de sa formation continue.
  - disposer d'un certificat médical délivré dans les conditions fixées par l'arrêté du 26 juin 1991 (imprimé ci-joint)

### NATURE DES EPREUVES D'EXAMEN ET DE VERIFICATION DU MAINTIEN DES ACQUIS (extraits)

#### Epreuve n°1 : Parcours de Sauvetage Aquatique en continu de 100 mètres

- départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface,
- 2 parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini, sans que le candidat ne prenne appui,
- une plongée dite "en canard", suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1.80 mètres et 3.70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente et située à 5 mètres au plus de la fin du parcours. Lors du remorquage le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau.

A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

**Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de :**

- 2 minutes et 40 secondes inclus, lors de l'examen,
- 3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

#### Epreuve n° 3 : Porter secours à une personne en milieu aquatique

- Le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord,
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime,
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel, après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

**Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt.**

Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

**Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.**